Note de Presse

Port-au-Prince, le 10 Mai 2011

Le Bureau des Avocats Internationaux (BAI) et l'Institut pour la Justice et Démocratie en Haïti (IJDH) demeurent préoccupés de la façon dont la Justice traite le dossier de l'ex-dictateur Jean Claude DUVALIER, à un moment où le règne de l'impunité déchire sans concession le tissu social haïtien et empêche l'établissement d'un Etat de droit démocratique en Haïti.

Le BAI et l'IJDH se disent choqués de la façon cavalière dont l'instruction de l'affaire Jean-Claude DUVALIER est conduite. Ils se disent davantage choqués du manque d'intérêt dont fait preuve la justice haïtienne dans cette affaire.

En effet, le lendemain de l'inculpation de l'ex-dictateur, le juge d'instruction chargé de ce dossier s'est transporté à l'hôtel faisant alors office de domicile de Jean-Claude DUVALIER pour une courtoise rencontre qui ne manque pas de violer sans concession les règles de procédure, en matière d'instruction criminelle.

Le mépris aveugle de l'article 49 du CIC, annoté Jean Vandal par un Magistrat connaissant la loi oblige ce dernier à se déporter d'une telle affaire, ce, pour éviter que toute la procédure soit entachée de biais irréparables.

Il est inédit dans l'histoire de la justice haïtienne de voir un juge d'instruction sortir une ordonnance provisoire contre un inculpé qu'elle n'a préalablement pas interrogé. Ne s'est-il pas borné ainsi à jeter de la poudre aux yeux des victimes, vu qu'en tout état de cause, le juge devrait interroger l'inculpé avant de lui signifier une quelconque ordonnance. Le BAI et l'IJDH se disent enfin révulsés des atermoiements de cette justice devant un Jean Claude Duvalier qui prend la posture du malade en se faisant hospitalisé à chaque fois qu'une mesure même symbolique est envisagée contre sa personne. Or devant cette attitude outrageante d'un Duvalier en caméléon, la justice feint de n'avoir aucun reproche à lui adresser, après les sorties spectaculaires de l'hôpital.

Monsieur Duvalier qui serait en résidence surveillée, sillonne le pays tel un candidat en campagne électorale. Cette situation inquiète les nombreuses victimes de son règne qui demandent de déchirer le voile d'impunité qui lui couvre encore. Elle inquiète davantage les victimes lorsque l'on sait que le système judiciaire haïtien ne se libère pas encore du joug du clientélisme qui, depuis toujours, désavoue les victimes en laissant de marbre la dame aux yeux bandés.

La justice haïtienne, en agissant ainsi, montre une fois encore qu'elle est impuissante devant les grands criminels. Elle prouve donc, qu'elle est incapable

d'instruire le Dossier Duvalier, en faisant sortir une ordonnance de mise en résidence surveillée à vocation d'être infirmée en appel.

Malgré tout, le BAI et l'IJDH encouragent toutes les victimes de Jean Claude Duvalier et de son régime à porter plainte et à se porter partie civile au procès à devoir lieu; les encouragent également à solliciter illico le déport du juge d'Instruction chargé de la connaissance de cette affaire.

Le BAI et l'IJDH demandent à tous de se mobiliser et de rester vigilants jusqu'à l'éviction du mur de l'impunité, qui sera soldée par l'arrestation suivie du jugement et de la condamnation de Jean-Claude Duvalier, même si l'on constate que les autorités judiciaires ne peuvent pas encore réagir contre l'inculpé Duvalier.

Le BAI et l'IJDH demandent enfin aux victimes et aux artisans de l'Etat de Droit d'être patients, et de redoubler d'efforts et de vigilance pour faire échouer tout plan de nature à consacrer le règne de l'impunité en Haïti. Il leur rappelle que la lutte contre les dictateurs et leurs sbires pour les multiples crimes commis se gagne à l'usure et après de nombreux combats. Rappelez-vous qu'en Amérique latine leurs crimes étaient couverts par de mesures exceptionnelles arrêtées par des gouvernements alliés. Mais l'entêtement, le courage et l'audace d'espérer ont fini par l'emporter sur les acrobaties politiciennes. Armez-vous donc pour clôturer en Amérique la croisade contre l'impunité, les dictatures, les dictateurs et leurs crimes par le jugement du dernier sanguinaire qui se croit avoir encore le toupet de défier la justice.

Brian Conconnon J.

Brian Concannon Jr., Esq.

Director, Institute for Justice & Democracy in Haiti

Mario JOSEPH, Avocat

Directeur, Bureau des Avocats Internationaux (BAI)